



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation



CAP du corps des Contrôleurs du Travail du 8 Octobre 2014

Le Site www.syntef-cfdt.org est accessible depuis n'importe quel poste Internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration Préalable

Monsieur le Président,

Plus de 200 Contrôleurs du Travail ont été reçus, il y a quelques jours, à l'EPIT 2014. Ce plan de transformation d'emploi, ne peut, à ce jour, répondre en l'état aux demandes légitimes des Contrôleurs.

Le SYNTEF-CFDT l'a demandé dès le départ, fermement, et nous le répétons aujourd'hui : ce PTE doit être accéléré et élargi.

Accéléré, puisque nous ne pouvons nous satisfaire d'échéances à 7 ans, devant un corps d'Etat qui connaît, comme nombre d'autres, une pyramide des âges qui entrainera de nombreux départs en retraite à court terme.

Elargi, car le SYNTEF-CFDT, qui a depuis toujours défendu une action renforcée entre les services de l'Emploi et ceux du Travail, demande que les postes à la sortie de la formation des Inspecteurs Stagiaires PTE soient répartis sur l'ensemble des missions de notre Ministère.

En outre, nous demandons que des mesures soient prises, des mesures concrètes, afin d'assurer aux services, aux agents, les moyens d'assumer la demande sociale des salariés au cours de cette phase transitoire.

Cette CAP est l'une des dernières de cette mandature. Les élections se tiendront en effet en décembre prochain.

Nous ne pouvons que dénoncer fermement une lente mais inexorable évolution qui porte préjudice aux droits, besoins, et envies professionnelles des Contrôleurs du Travail.

Cette évolution est **doublement préjudiciable** :

-préjudiciable aux souhaits de mobilité géographique des agents : par le jeu insidieux des normes budgétaires, on dresse telle une muraille, les fameux «effectifs de référence ». Pis, on les manipule chaque année un peu plus, rendant de plus en plus difficile la possibilité pour les agents de rejoindre nombre de régions. Et la règle des postes ouverts en « infra régional », si elle n'interdit pas à la CAP d'étudier les demandes, d'où qu'elles viennent, renforce encore un peu plus cette gestion purement budgétaire qui pénalise nombre d'agents, et souvent aussi les services en les empêchant de disposer des effectifs dont ils ont réellement besoin.

-préjudiciable à la promotion des Contrôleurs du Travail par la baisse conséquente, au fil de ces dernières années, des possibilités, pour les représentants du personnel, de défendre des dossiers et de faire reconnaître nombre d'agents dont les qualités professionnelles sont actées, sans que l'Administration n'y réponde en leur assurant une promotion par le tableau d'avancement. Nous vous demandons, en vue de la CAP du 20 novembre prochain qui en est saisie, d'user de l'ensemble des règles en vigueur, notamment la clause de sauvegarde, afin d'assurer un taux de promotion au maximum des possibles.

Pour la première fois, cette CAP voit des postes indifféremment proposés aux CT et IT.

Or, **les membres de cette CAP ne disposent pas d'information sur les motifs de candidatures des Inspecteurs postulant, au même titre que des Contrôleurs, sur des postes identiques.** Cette situation est préjudiciable à tous, et ne permet pas aux représentants du personnel de prendre en considération les situations de l'ensemble des candidats afin de se prononcer.

Enfin, quid de l'examen professionnel permettant la promotion des CT de classe normale au grade de hors classe ? Aucune information ne nous est parvenue à ce jour ! Cette situation n'est pas acceptable !

Analyses de l'EPIT 2014

Suite aux résultats de l'EPIT 2014, l'Administration a souhaité évoquer la situation et les problématiques de ce dossier.

L'Administration a d'emblée rappelé que l'EPIT nécessitait une bonne préparation et que ces formation en vue de réaliser tant le dossier d'admissibilité que l'oral devaient être garanties à tous et partout.

Les OS ont unanimement alerté sur les incompréhensions et la difficulté pour certains agents, admissibles en 2013 et qui ont été recalés dès cette première étape, cette année.

La DRH rappelle que ces faits sont parfaitement « normaux » dans la mesure où chaque année, ce sont de nouveaux jurys et que les candidats à présenter les dossiers

ne sont pas les mêmes. Ainsi en 2014, les candidats à présenter un dossier étaient 30% plus nombreux.

La DRH s'interroge sur une modification de l'épreuve d'admissibilité, considérant sans doute qu'elle n'est pas suffisamment garante de la reconnaissance juste des qualités de nombre d'agents. Des discussions avec les OS ont débuté sur ce point.

Le SYNTEF-CFDT a rappelé ses revendications, déjà formulées dans notre déclaration en ouverture de la CAP.

Sur la question des intérim, afin d'assurer le remplacement des Contrôleurs partant 6 mois en formation, le représentant de la DGT a rappelé qu'il s'agissait bien d'intérim et que cela devait être pris en compte tant par les agents que par leur hiérarchie, notamment sur deux points :

- prioriser les interventions dans le cadre de l'intérim
- tenir compte de la charge de travail des agents

Sur l'examen professionnel de passage de classe normale en hors classe, l'ensemble des OS a dénoncé l'absence d'information et d'avancée sur cet examen.

Le SYNTEF-CFDT a vivement interpellé l'Administration lui rappelant que cet examen est DE DROIT prévu pour le passage du grade 2 au grade 3 du NES et que cette exigence s'impose donc à l'Administration.

La DRH a affirmé qu'elle organiserait bien cet examen...sans doute début 2015 (!!)...avec effet rétroactif pour les agents (ouf !).

Mutations

Les postes en bleu étaient ouverts à la fois aux Contrôleurs et aux Inspecteurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats (CT/IT)
ALSACE				
UT du Haut-Rhin 1 poste	GRILLY Jennifer 01/01/15	UT 58	Priorité infra Site de Mulhouse	1
AQUITAINE				
UT de Lot et Garonne 1 poste section	COREAU RENAUD Corinne	DIECCTE REUNION		7
BRETAGNE				
UT du Morbihan 1 poste section	MORVAN Jessica	UT 35	Priorité infra Prise de poste 01/12/14	5

Mutations

Les postes en bleu étaient ouverts à la fois aux Contrôleurs et aux Inspecteurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats (CT/IT)
CENTRE				
UT du Loiret 1 poste section	Non Pourvu (NP)			0
CHAMPAGNE-ARDENNES				
Unité Régionale 1 poste travail illégal	NP		Priorité infra	0
UT Ardennes 3 postes section	NP		Priorité infra	0
UT Aube 2 postes section	NP		Priorité infra	0
UT Marne 3 postes section	NP		Priorité infra	0
Unité Régionale 1 poste travail illégal	NP			0
UT Ardennes 1 poste section	NP			0
UT Aube 1 poste section	NP			0
UT Marne 1 poste section	NP			0
DIRECCTE CORSE				
UT Haute Corse 1 poste section	NP		Priorité infra	0
DIRECCTE FRANCHE COMTE				
UR Franche Comté 1 poste travail illégal	LANNAREIX David	UT 39	Priorité infra	1
UT Doubs 1 poste section	NP		Site de Montbéliard	0
UT Haute Saône 1 poste section	NP		Site de Vesoul	0

Mutations

-les postes en bleu étaient ouverts à la fois aux Contrôleurs et aux Inspecteurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats (CT/IT)
DIRECCTE ILE DE FRANCE				
UT de PARIS 4 postes section	AKNIN Sarah-Loëlia DUPONT Vanessa ZEROUALI Samira	UT 92 UT 77 UT 92	3 ouverts aux IT	01/01/15 01/01/15
UT Seine et Marne 3 postes section	NP			0
UT Hauts de Seine 2 postes section	GOS Jean-François	UT 16	Site de Bagneux	2
UT Seine St Denis 3 postes section	LUCE Sébastien			2
UT Val de Marne 1 poste section	NP			0
UT Val d'Oise 1 poste section	NP		Poste retiré pourvu en interne	3
DIRECCTE NORD PAS DE CALAIS				
UT du Pas de Calais 1 poste section	WEMAERE Vincent (01/01/15)	UT 93	Site de Béthune	1
UT Du Pas de Calais 1 poste section	DUHAMEL Dominique	UT 80	Site de Calais	1
DIRECCTE BASSE NORMANDIE				
UR 2 postes travail illégal	DEMILLY Sylvain	UT 50	Poste infra	4
UT du Calvados 1 poste section			Poste retiré	2
UT de la Manche 1 poste section	NP		Site de St Lô	0
UT de l'Orne 1 poste section	NP			0
DIRECCTE PAYS DE LA LOIRE				
UT du Maine et Loire 1 poste section	HUET Eric	DIECCTE de la Réunion	Site de Cholet	2
DIRECCTE PICARDIE				
UT de l'Aisne 1 poste section	KAG Héloïse	UT 77	Site de Soissons	1
UT de l'Oise 1 poste section	NP			0
UT de la Somme 1 poste section	NP			0

Mutations

Les postes en bleu étaient ouverts à la fois aux Contrôleurs et aux Inspecteurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats (CT/IT)
DIRECCTE POITOU CHARENTES				
UT de la Charente Maritime 1 poste travail illégal	NP absence de candidat régional		Poste en infra	10
UT des Deux Sèvres 1 poste travail illégal	NP Absence de candidat régional			3
DIRECCTE RHONE ALPES				
UT de l'Ardèche 1 poste section	DELTOMBE Monique	UT 59V		3
UT de l'Isère 1 poste section	NP			1
UT de la Loire 1 poste section	LABRADOR Isabelle	INTEFP		3
UT du Rhône 7 postes section				5
	CROUZET Martin	UT 71	01/01/15	
	BERKAOUI Mourrade	UT 92	01/01/15	
	DA CONCEICAO Sandrine	UT 01		
	GENIN Bernard			
UT de Savoie 1 poste section	DUMONTET Lolita	UT 94	01/01/15	

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

**Christelle SCANELLA (UR LANGUEDOC ROUSSILLON)
Manuel LACAMPAGNE (UT 72)**

WWW.SYNTEF-CFDT.ORG

✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT – 2/8 rue Gaston REBUFFAT – 75019 PARIS Tél : 01 40 52 02 11 – Fax : 01 40 52 02 19 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr
--

